



## 14ème legislature

<b>Question N° :</b> <b>47563</b>	De <b>M. François Fillon</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Budget</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Budget</b>
<b>Rubrique &gt;</b> fonctionnaires et agents publics	<b>Tête d'analyse &gt;</b> effectifs de personnel	<b>Analyse &gt;</b> réduction. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>14/01/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>23/09/2014</b> page : <b>8057</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b>		

### Texte de la question

M. François Fillon appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la nécessité de baisser le nombre des emplois publics. En effet, la dépense publique représente 57 % de la richesse nationale, soit huit points de produit intérieur brut de plus que la moyenne de la zone euro. Or les salaires occupent le principal poste de dépenses. Aussi lui demande-t-il d'exprimer ses intentions sur la réduction des effectifs de la fonction publique durant les trois prochaines années, afin de réaliser les économies indispensables au redressement de notre pays.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est engagé, en faisant voter la loi de programmation des finances publiques du 31 décembre 2012, à stabiliser les emplois de l'Etat et de ses opérateurs sur la durée du quinquennat. Dans ce cadre, le Gouvernement a défini comme secteurs prioritaires, devant bénéficier de créations de postes, l'éducation, la sécurité et la justice. Ces créations seront compensées par des suppressions d'emplois dans les autres ministères. Cette démarche sera poursuivie pour la période 2015-2017, comme le Gouvernement l'a confirmé lors du débat d'orientation des finances publiques de juillet 2014. Les évolutions par ministère envisagées pour 2015 ont été présentées à cette occasion. Par ailleurs, la baisse des concours aux collectivités territoriales programmée pour 2015-2017 devrait se traduire par une augmentation moins rapide des effectifs des collectivités. Enfin, les économies de gestion prévues dans le secteur des administrations de sécurité sociale conduiront à des réductions d'effectifs.